/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN
---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---

DECRET N° 93-273 du 29 Novembre 1993

Chargeant Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications de l'intérim de Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pour compter du 08 Novembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-0042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 93-272 du 05 Novembre 1993 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du Lundi 08 Novembre 1993 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 08 Novembre 1993, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUESSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Novembre 1993

Pour le Président de la République
absent, le Ministre d'Etat, Chargé de la
Défense Nationale assurant l'intérim;

Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 ME/DN 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-